

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Thierry DOUAIS, Marie-Claire HAMON, Eric FOURNEL, Denis JOSSELIN, Alain CAPITAINE, Thierry TRONET, Alain BOURGE, François FEJEAN, Jérôme LEROUX, Bernard JOSSELIN, Magali ONEN.

ETAIENT ABSENTS : Frédéric MIDELET donne procuration à Marie-Claire HAMON, Denise POIDEVIN donne procuration à François FEJEAN, Fabrice GAUVAIN, Caroline LESCLINGANT, Soizic NOGRET, Michel DEPARTOUT, Anne AMOURET.

Décisions de Madame le maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

Attribution de lots dans le lotissement communal de Neuville :

- le lot numéro 39 à Maurice Merdrignac et Madame, domiciliés à Ploubalay, 12 rue des Ajoncs.
- le lot numéro 38 à Benjamin Moisan et Elise Rebillard, domiciliés à Saint-Aubin-du-Cormier, 8 rue du marquis de la Rouerie.
- le lot numéro 30 à Chrystelle et Jonathan Brousté, domiciliés à Montreuil-sur-Ille, 25 rue de La Haute Ville.
- Le lot numéro 39 à Marcel Lelandais, domicilié à Créhen, La Ville Morel, est réintégré dans les terrains restant à vendre.

Attribution de lots dans le lotissement privé « Le chemin des écoliers » :

- le lot numéro 9 attribué à Monsieur et Madame Fillaud, domiciliés à Saint-Lunaire, 112 rue de Val Even.
- le lot numéro 9 attribué à Monsieur et Madame Brochet, domiciliés à Dinard, 56 avenue Edouard VII.

Construction d'une bibliothèque médiathèque, demande de subvention au titre du contrat Région/Pays.

A l'unanimité et une abstention (Eric Fournel), le conseil municipal :

- **adopte** le dossier de projet pour la réalisation d'une bibliothèque médiathèque pour un montant de 657.480 euros hors taxes, soit 786.346,08 euros toutes taxes comprises ;
- **dit** que les services du Conseil général des Côtes d'Armor et de la Direction régionale des affaires culturelles ont inscrit cette opération au prochain programme subventionné ;
- **adopte** le plan de financement selon les propositions suivantes :

Subvention du Conseil général des Côtes d'Armor	91.974,00 euros
Subvention de la Direction régionale des affaires culturelles	80.000,00 euros
Subvention au titre du contrat Pays/Région	105.000,00 euros
Subvention sollicitée au titre du programme Leader	155.000,00 euros
Part à charge de la commune de Ploubalay	225.506,08 euros
Taxes sur la valeur ajoutée récupérable	128.866,00 euros

- **sollicite** l'aide financière présentée plus haut au titre du contrat Région/Pays auprès des services de la région Bretagne,
- **s'engage** à financer par emprunt ou sur fond propre la part contributive de la dépense ;
- **donne pouvoir** à Madame le Maire de poursuivre l'avancement de ce dossier,
- **s'engage** à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les ouvrages subventionnés.

Construction d'une ludothèque, demande de subvention et de prêt à taux zéro auprès des services de la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor.

Ce projet d'une superficie utile de 60 mètres carrés se situe dans les anciens garages dans le prolongement de la future bibliothèque médiathèque.

A l'unanimité, le conseil municipal:

- **adopte** le dossier de projet pour la réalisation d'une bibliothèque médiathèque pour un montant de 73.735,80 euros hors taxes, soit 88.188,60 euros toutes taxes comprises ;
- **adopte** le plan de financement selon les propositions suivantes :

Subvention de la Caisse d'allocations familiales	11.060,40 euros
Prêt à taux zéro de la Caisse d'allocations familiales	11.060,40 euros
Part à charge de la commune de Ploubalay	51.615,00 euros
Taxes sur la valeur ajoutée récupérable	14.452,80 euros

- **sollicite** l'aide financière présentée plus haut au titre des financements de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor,
- **s'engage** à financer par emprunt ou sur fond propre la part contributive de la dépense ;
- **donne pouvoir** à Madame le Maire de poursuivre l'avancement de ce dossier,
- **s'engage** à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les ouvrages subventionnés.

Cession d'un délaissé communal d'une superficie approximative de 633 mètres carrés à La Martinais à Monsieur et Madame Duntze domiciliés à Ploubalay, La Martinais, pour la somme de 2000€ (valeur déterminée par l'Inspection domaniale des services fiscaux)

Signature d'une convention avec la commune du Plessix-Balisson afin que celle-ci puisse prendre en charge le surcrot appliqué aux hors commune pour les frais de restauration.

Réforme territoriale et suppression de la taxe professionnelle, motion.

Le conseil municipal demande, par 9 voix, 5 élus s'abstenant, au Président de la République et au Gouvernement, de

- *Maintenir dans le projet de réforme des collectivités territoriales la clause de compétence générale pour les départements ;*
- *Laisser au Conseil Général une autonomie fiscale prépondérante pour que celui-ci soit en mesure d'exercer une politique librement consentie de solidarité en direction des communes, des intercommunalités et du monde associatif ;*
- *Abandonner le projet de rapprochement institutionnel du Département et de la Région par la création des conseillers territoriaux ;*

Demande aux Députés et Sénateurs du département de

- **Relayer** dans les débats du Parlement l'ensemble de ces préoccupations ;
- **Porter**, par leur vote, cette volonté de préserver les grands principes fondamentaux de la Décentralisation.

Reversement de la subvention de fonctionnement à l'école Saint-Joseph, école privée sous contrat d'association, versée par les communes de Trégon (1.233€) et Créhen (822€).

Prêt à usage notarié pour l'occupation de la parcelle cadastrée A 1069.

Le 19 mai dernier, il a été décidé d'acquérir la parcelle cadastrée A 1069 à proximité du château d'eau d'une superficie d'environ 10.165 mètres carrés. Cette parcelle est mise gratuitement à la disposition d'Elodie et Jérôme Prual qui s'engagent à le maintenir propre et à la libérer sur demande.

Création d'une commission ayant pour mission de réfléchir à l'avenir du camping municipal au regard de la baisse de fréquentation et de recettes depuis deux ans.

Se proposent pour cette mission : Bernard Josselin, Thierry Douais, François Féjean, Alain Bourge, Thierry Tronet.

Attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux à Christine Babo, comptable du Trésor.

Le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption sur :

- un bien immobilier situé 18 rue des Ormelets - cadastré AB 296 et 312, pour une superficie de 366 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 52 rue du Général de Gaulle - cadastré AI 137 et 138, pour une superficie de 1.403 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé à « La Ravillais » - cadastré F 48 en partie, pour une superficie de 9.000 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé à « La Ravillais » - cadastré F 47 en partie, pour une superficie de 300 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé à la zone artisanale de « Coutelouche » - cadastré AK 5, pour une superficie de 820 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé au lotissement privé « Le Beau Vallon » - cadastré AC 1006, pour une superficie de 600 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé au lotissement privé « Le Beau Vallon » - cadastré AC 1005, pour une superficie de 601 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 7 résidence de la Ville Asselin - cadastré AE 33, pour une superficie de 1.000 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 45 rue de Joliet - cadastré AH 24 en partie, pour une superficie de 1.330 mètres carrés environ.